

Le 28 mars 2025

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

Résultats de l'exercice 2024

Le Conseil d'administration de Financière Moncey, réuni le 28 mars 2025, a arrêté les comptes de l'exercice 2024.

Financière Moncey est une société holding qui gère un portefeuille de participations. Elle n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2024, tout comme en 2023.

Le résultat net part du Groupe ressort à 9 millions d'euros contre 13 millions d'euros en 2023. Il intègre essentiellement la quote-part de résultat net de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, en recul en 2024 en raison de la baisse des dividendes reçus.

Proposition de dividende : 0,28 euro par action

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de verser un dividende de 0,28 euro par action au titre de l'exercice 2024, soit 5 millions d'euros, stable par rapport à l'exercice 2023.

Chiffres consolidés de Financière Moncey

| (en millions d'euros) | 2024 | 2023 |
|---|--------------|-------|
| Chiffre d'affaires | - | - |
| Résultat opérationnel | (0,6) | (0,6) |
| Résultat financier | 1,5 | 1,6 |
| Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles | 8,6 | 12,8 |
| Impôts | (0,3) | (0,3) |
| Résultat net | 9,2 | 13,5 |
| Résultat net part du Groupe | 9,2 | 13,5 |

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés 2024 sont en cours. Le rapport de certification sera émis après vérification du rapport de gestion.

Fusion par absorption de Compagnie des Tramways de Rouen par Financière Moncey

La fusion par voie d'absorption de la société Compagnie des Tramways de Rouen par Financière Moncey est intervenue le 1^{er} novembre 2024. Pour rappel, Financière Moncey a procédé à une division par 100 du nominal de l'action Financière Moncey avant la réalisation de la fusion. La parité de fusion, postérieurement à la division du nominal, était de 75 actions Financière Moncey pour 1 action Compagnie des Tramways de Rouen.

Le commissaire à la fusion, Monsieur Maurice Nussenbaum du cabinet Sorgem Evaluation, désigné par ordonnance de la Présidente du Tribunal de Commerce de Nanterre, a établi les rapports prévus par la loi sur les modalités de la fusion et sur la valeur des apports. Ces rapports ainsi que l'ensemble des documents d'information relatifs à la fusion sont mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société à l'adresse <https://www.financiere-moncey.fr>.

Projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire annoncé par Bolloré SE

Le 12 septembre 2024, Financière Moncey a pris acte de l'annonce d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire de Bolloré SE sur Financière Moncey.

Le 23 décembre Bolloré SE a décidé de relever le prix et la parité d'échange en actions Universal Music Group (UMG) de l'offre publique de retrait suivie de retrait obligatoire annoncées le 12 septembre 2024. Cette offre prend la forme d'une offre publique alternative payable, soit en espèces (branche achat), soit en actions UMG (branche échange), soit une combinaison des deux, et dont les termes proposés sont les suivants :

- branche achat : 133 euros par action Financière Moncey, soit une augmentation de 12,71 % par rapport au prix initial de 118 euros ;
- branche échange : 5,67 actions Universal Music Group (UMG) pour 1 action Financière Moncey contre 5,17 pour la parité d'échange initiale.

Le cabinet BM&A, représenté par M. Pierre Béal, en qualité d'expert indépendant, s'est prononcé sur l'équité des conditions financières de chaque projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire et les notes en réponse ont été publiées le 17 janvier 2025.

Ce projet a été présenté au Collège de l'AMF le 25 mars 2025 et reste à ce jour en cours d'examen.